

209C0298
FR0010209809-FS0119

19 février 2009

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS

(Euronext Paris)

Par courrier du 19 février 2009, la société en nom collectif Frameliris (1) (14, avenue de Messine, 75008 Paris), a déclaré avoir franchi en baisse, le 30 janvier 2009, le seuil de 50% du capital de SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS et détenir 1 790 869 actions SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS représentant autant de droits de vote, soit 49,65% du capital et 44,87% des droits de vote de cette société (2).

Ce franchissement de seuil résulte de la souscription par le déclarant, à hauteur de 166 666 actions, à l'augmentation de capital de SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS (3) approuvée par l'assemblée générale extraordinaire du 30 janvier 2009.

Le déclarant a par ailleurs précisé avoir mis au porteur l'intégralité des actions SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS qu'elle détient (4).

(1) Contrôlée par M. Pascal Pessiot.

(2) Sur la base d'un capital composé de 3 606 650 actions représentant 3 991 035 droits de vote.

(3) Cf. prospectus visé sous le numéro 09-016 du 26 janvier 2009.

(4) Cf. D&I 209C0136 du 27 juin 2009.